



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financières

Question écrite n° 1393

Texte de la question

M. Gerard Vignoble attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les controverses que suscite la participation de la France, par le biais de la Banque mondiale, a des projets de construction de grands barrages dans des pays en voie de développement. C'est le cas, en particulier, du projet de barrage dans la vallée de la Narmada, en Inde, dont beaucoup d'experts, soutenus par un collectif de vingt-sept organisations internationales non gouvernementales, soulignent le caractère nocif quant aux retombées humaines, écologiques et même économiques. Il lui demande quelle est la position de la France à l'égard de tels projets.

Texte de la réponse

La France, en sa qualité de pays membre de la Banque mondiale, a toujours veillé à ce qu'une extrême attention soit systématiquement portée à l'impact écologique et social de chacun des projets financés par cette institution. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la réalisation de missions indépendantes d'experts chargés d'étudier les problèmes environnementaux ou humains soulevés par le projet chilien cité par les honorables parlementaires ainsi que pour d'autres opérations de même nature en Inde et en Thaïlande. Dans cet esprit, il a toujours été demandé aux représentants de la France au conseil d'administration de la Banque mondiale de vérifier avec la plus extrême vigilance, lorsque des projets sont présentés au conseil d'administration, que les problèmes humains et environnementaux ont été préalablement examinés avec soin, et que les moyens de les résoudre de manière rapide et satisfaisante soient identifiés. Le Gouvernement a réaffirmé ces instructions. Un bon équilibre doit être recherché entre les préoccupations portant sur l'environnement et les besoins de développement des pays concernés, qui ne sont pas moins légitimes. C'est la raison pour laquelle la position française a toujours été de rechercher le meilleur moyen de concilier des objectifs grâce à un aménagement et un contrôle appropriés des opérations projetées, sans pour autant adopter une attitude systématiquement négative.

Données clés

Auteur : [M. Vignoble Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1393

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1456

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3533